

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2023

---

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 808)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 11

présenté par

M. Sabatou et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 2**

Compléter la première phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« ou, dans la limite de 2 % du capital, par des personnes salariées de l'entreprise. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de précision propose que le capital d'EDF puisse non seulement être détenu par l'État, mais également par ses salariés.

Actuellement et avant l'OPA menée par l'État, 1,5 % des actions d'EDF sont détenues par des salariés de l'entreprise. Dans une perspective d'encouragement de l'actionnariat salarié, il apparaît utile d'ouvrir ainsi cette possibilité.